



PREAVIS MUNICIPAL No 03/2012
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

Concernant

Le projet de fusion des communes de Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthéréaz, St-Barthélemy et Villars-le-Terroir (préavis d'intention)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le préavis d'intention que nous vous soumettons fait suite aux séances qu'ont eues les Autorités des communes citées en titre, sur le thème d'actualité que sont les fusions de communes.

A ce stade, il est important de relever que l'initiative de ce projet a été prise par les « petites communes », qui ont tout d'abord mené une réflexion entre elles sur ce sujet, et qui sont arrivées à la conclusion que le seul projet politique d'avenir valable pour l'ensemble des populations, était d'intégrer dans un projet de fusion la Commune d'Echallens, commune siège de notre district.

Les Municipalités de ces « petites communes » ont alors approché l'Exécutif d'Echallens et plusieurs rencontres s'en sont suivies.

Finalement, ce sont sept communes qui ont manifesté clairement leur intention de conduire elles-mêmes leur destin et de s'en donner les moyens, partant du principe qu'il vaut mieux choisir que subir.

Pourquoi regrouper nos sept communes ?

1. Pour répondre et faire face à la complexité de plus en plus grande des problèmes que les communes devront traiter, lesquels nécessitent un engagement toujours plus considérable ainsi que des compétences accrues.
2. Pour obtenir un poids politique plus important face au canton et au sein des associations intercommunales.
3. Pour mieux répondre aux exigences de plus en plus grandes de notre société et aux attentes de la population, en mettant nos moyens en commun.

4. Pour remédier aux problèmes du recrutement de volontaires acceptant d'assumer les nombreuses tâches, notamment municipales, problèmes que rencontrent certaines de nos communes.
5. Pour répondre aux défis actuels et futurs qui nous sont imposés, une grande commune est plus forte et mieux armée.

C'est dans cet esprit que les sept Municipalités concernées se mettront au travail et vous tiendront régulièrement informés de l'avancement du projet.

Pour rappel, une fusion n'est qu'un regroupement des différentes administrations communales. L'identité des membres de la nouvelle commune n'est pas modifiée.

Chaque village conserve son nom, ses armoiries et son drapeau, ses sociétés locales, etc.

D'autre part, chaque commune est libre de quitter le processus de fusion en cours de réalisation pour des raisons qui lui sont propres et sans avoir à le justifier.

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- **Vu** le préavis municipal n° 03/2012;
- **Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

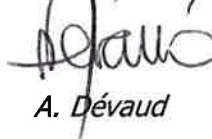
1. **De prendre acte** de l'intention de la Municipalité de préparer une fusion avec les communes de **Bettens, Bioley-Orjulaz, Echallens, Oulens-sous-Echallens, Penthéraz et Villars-le-Terroir** et de rédiger à cet effet une convention de fusion ;
2. **D'encourager et de soutenir** la Municipalité dans cette démarche.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Daffon



La Secrétaire

A. Dévaud

Annexe : schéma d'un processus de fusion

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2012



Canton

Communes

Réflexion

Préparation

Ratification

Mise en œuvre

Communication

